

Romilly
sur-Seine



Romilly
sur-seine

www.ville-romilly-sur-seine.fr



BUDGET PRIMITIF 2018
NOTE DE SYNTHÈSE



Romilly-sur-Seine

BUDGET PRIMITIF 2018

I - PREAMBULE

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (article 107), modifiant l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Elle doit être réalisée afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note sera donc un recensement des principales informations et évolutions des budgets primitifs 2018 du budget principal de la ville et de ses budgets annexes.

Pour rappel, les budgets primitifs sont votés pour l'année civile dont la date limite de vote est le 15 avril les années de non renouvellement du conseil municipal. Le vote doit être précédé dans les deux mois du débat d'orientation budgétaire qui doit faire l'objet d'un rapport. Ce débat a eu lieu le 10 février 2018 et le 26 mars 2018

La commune de Romilly sur Seine compte 5 budgets :

- Budget principal
- Budget annexe « interventions économiques
- Budget annexe « service eau »
- Budget annexe « service assainissement »
- Budget annexe « cinéma municipal »

Les orientations du conseil municipal pour 2018 ont été :

- Renforcement et redressement des finances dans le cadre du Plan de Sauvegarde des Finances Locales présenté en décembre 2014,
- Intégration du refinancement des emprunts à risques dans le cadre du fonds de soutien de l'Etat et de l'emprunt structuré,
- Une baisse des taux de taxe foncière des propriétés bâties et de CFE à hauteur de 12%.



Romilly-sur-Seine

BUDGET PRIMITIF 2018

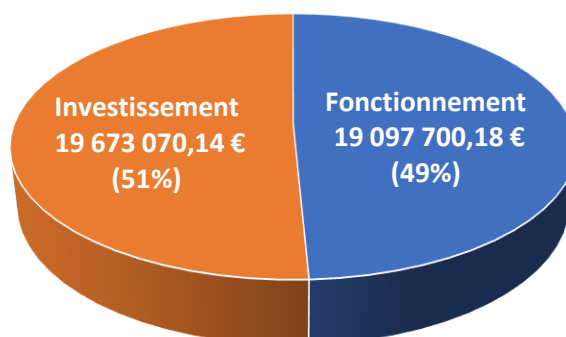
II - PRESENTATION CONSOLIDEE

Cette présentation consolidée comprend l'ensemble des opérations réelles hors flux croisés des budgets principal et annexes.

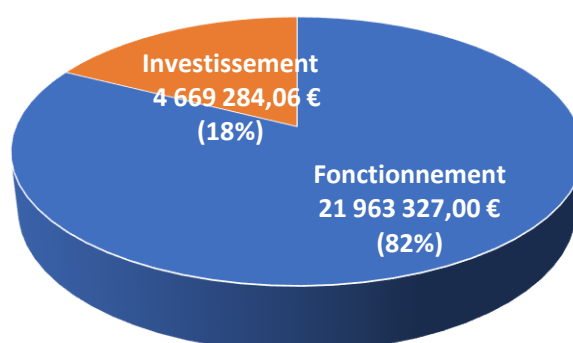
A - Dépenses / recettes par section (hors résultats antérieurs)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 097 700,18 €	21 963 327,00 €
Investissement	19 673 070,14 €	4 669 284,06 €
TOTAL	38 770 770,32 €	26 632 611,06 €

Dépenses



Recettes





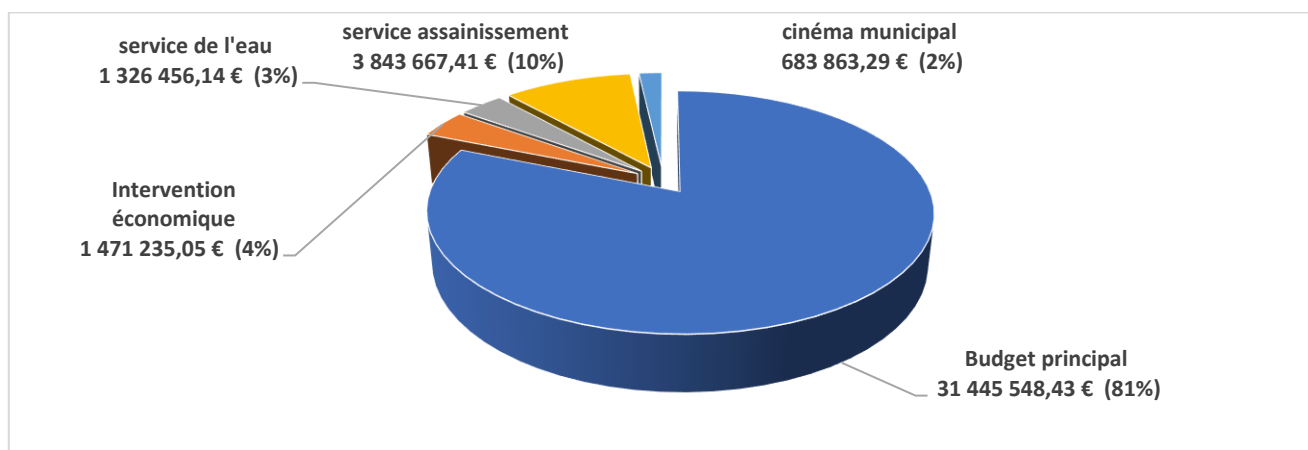
Romilly-sur-Seine

BUDGET PRIMITIF 2018

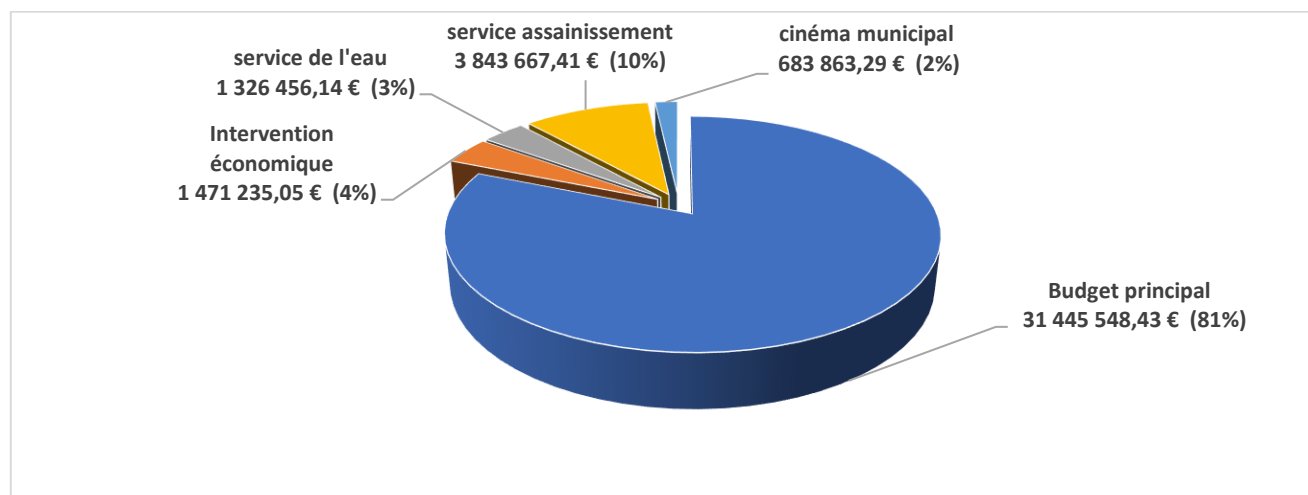
B - Dépenses/ recettes par budget

	Dépenses	Recettes
Budget principal	31 445 548,43 €	31 445 548,43 €
Intervention économique	1 471 235,05 €	1 471 235,05 €
Service de l'eau	1 326 456,14 €	1 326 456,14 €
Service assainissement	3 843 667,41 €	3 843 667,41 €
Cinéma municipal	683 863,29 €	683 863,29 €
TOTAL	38 770 770,32	38 770 770,32

Dépenses



Recettes





Romilly-sur-Seine

BUDGET PRIMITIF 2018

C – Projets structurants

1) Autorisations de programme

Dans le cadre d'une autorisation de programme (AP), la collectivité s'engage juridiquement sur le montant global d'une opération qui doit être réalisée sur plusieurs années, mais elle n'inscrit en crédits de paiements (CP) que les montants correspondant à ce qu'elle paie réellement chaque année.

BUDGET PRINCIPAL

Numéro d'AP	Intitulé	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
16001	VIRTUALISATION	86 300,00	11 134,71	20 000,00	0,00	0,00	117 434,71
17001	CONSTRUCTION ECOLE PRIMAIRE SIMONE VEIL	0,00	128 991,57	1 720 533,00	1 557 033,43	0,00	3 406 558,00
18001	TRAVAUX DE VOIRIE RUE ANATOLE FRANCE	0,00	0,00	30 000,00	500 000,00	106 000,00	636 000,00
TOTAL CP		86 300,00	140 126,28	1 770 533,00	2 057 033,43	106 000,00	4 159 992,71



Romilly-sur-Seine

BUDGET PRIMITIF 2018

2) Projets hors autorisations de programme

- Sur le budget principal il s'agit pour :
 - **Secteur de la Culture, de l'Enseignement, de l'Enfance et de la Jeunesse** : le plan de sécurisation dans les écoles (178 080 €), à la réhabilitation de la chaufferie de l'école Romain Rolland (110 000 €) et au centre de loisirs Picasso (230 000 €), à la réfection du clocher de l'Eglise Saint Martin (150 000 €).
 - **Secteur du Cœur de ville** : correspondant au changement de sens de circulation de la rue de la Boule d'Or (175 000€) et à la mise en place de signalétiques (105 600€).
 - **Secteur des Services Techniques** : affectés à la voirie et l'enfouissement, à la réfection de chaussées, à l'aménagement de trottoirs et de signalisation verticale ou lumineuse (1 951 950 €), ainsi qu'à divers travaux d'aménagement dans les bâtiments municipaux dans le cadre de l'ADAP et d'éclairage public (495 900 €).
 - **Secteur de l'Urbanisme et du Développement Local, des Espaces Verts et de l'Environnement** : dévolus surtout à des acquisitions foncières (98 800 €) et à l'acquisition d'un tracteur compact avec gyrobroyeur pour les espaces verts (31 500 €).
 - **Secteur des Sports et des Loisirs** : intégrant notamment au plan de rénovation thermique des vestiaires du stade Bardin Gousserey (283 244 €).
 - **Secteur de la Sécurité** : consacrés à une nouvelle extension de la vidéo protection (170 000 €) et au remplacement d'un véhicule.
 - **Au titre des autres opérations** : relatifs à la réhabilitation de la toiture de l'extension du multi accueil (70 000€), à la restauration de l'emmarchement du monument aux morts dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale (62 000 €), à l'acquisition d'équipements informatiques et de matériels, outillages et mobiliers, afin de poursuivre l'équipement des différents services municipaux.
- Sur le budget annexe « Intervention économique » il s'agit de l'achat et des travaux envisagés du FRANPRIX.



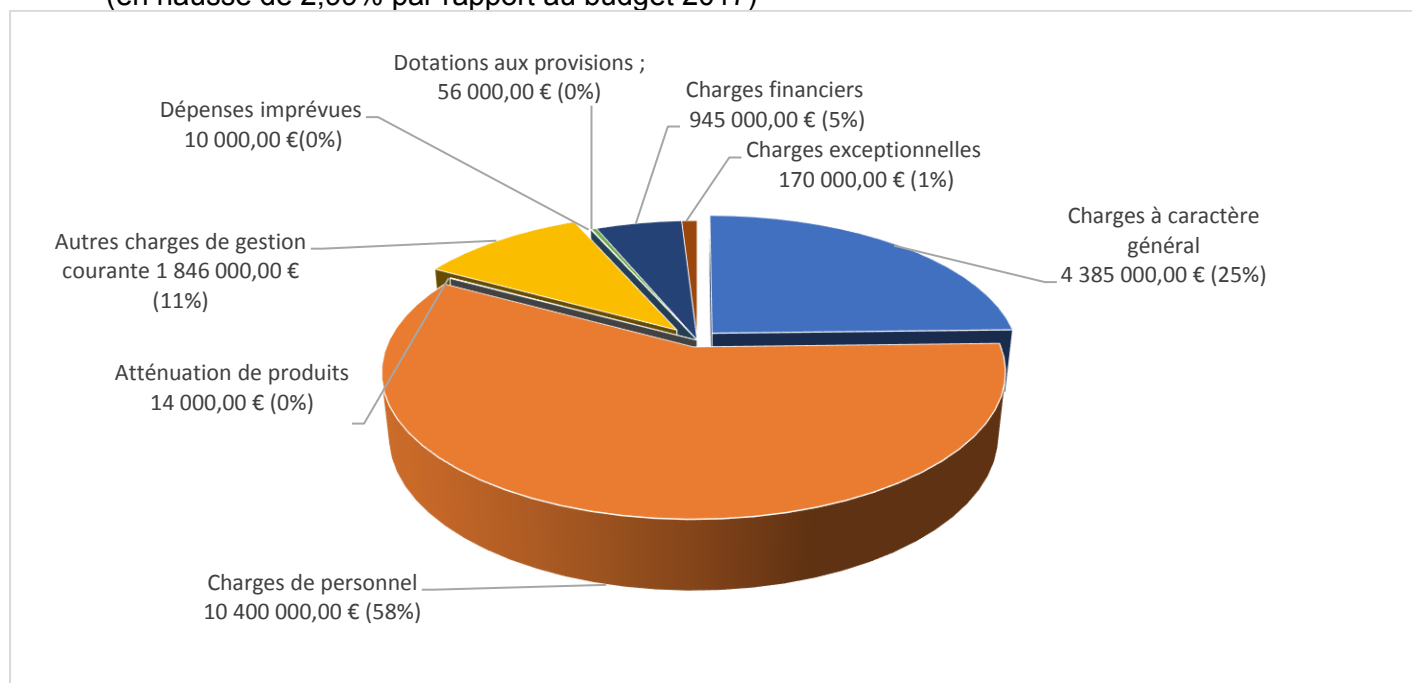
Romilly-sur-Seine

BUDGET PRIMITIF 2018

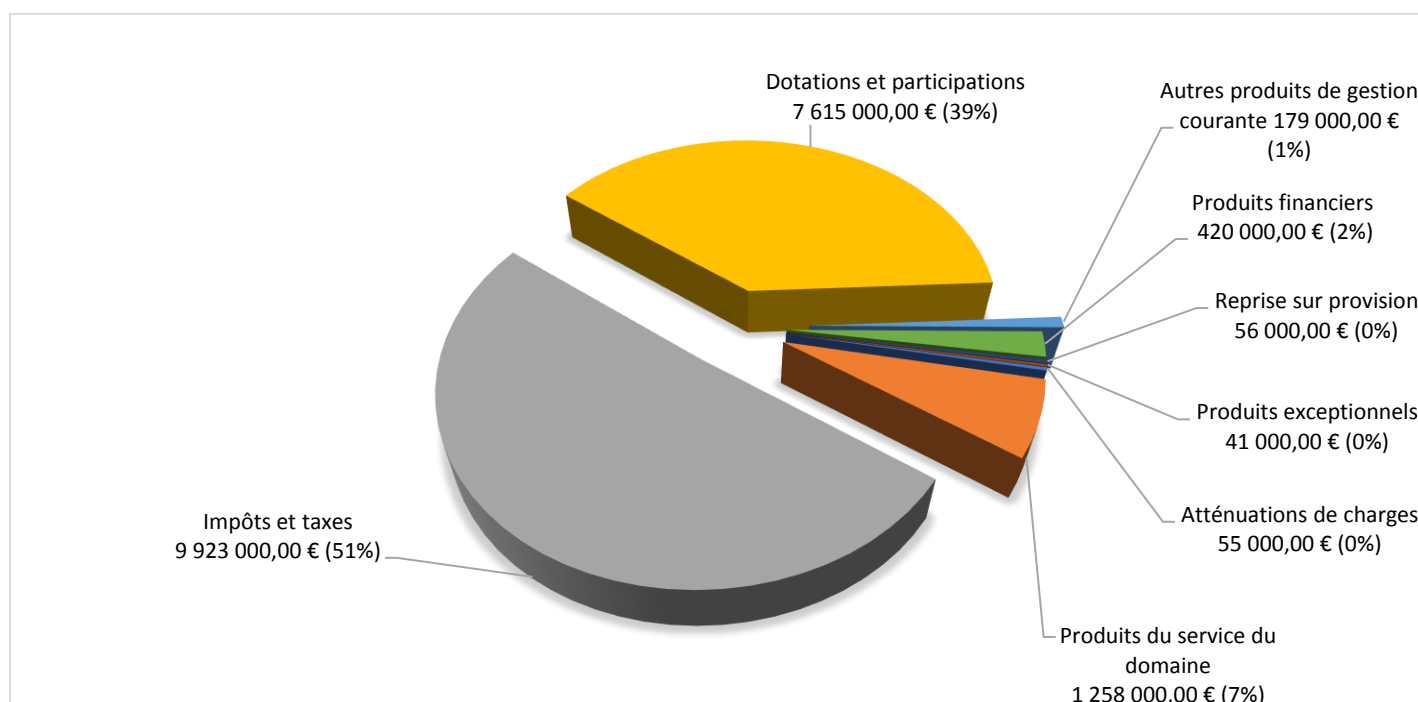
III - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

A – Section de fonctionnement

1) Dépenses réelles de fonctionnement : 17 826 000 € (en hausse de 2,99% par rapport au budget 2017)



2) Recettes réelles de fonctionnement : 19 547 000 € (en baisse de 2,35% par rapport au budget 2017)





Romilly-sur-Seine

BUDGET PRIMITIF 2018

FISCALITE				
Libellé	Base prévisionnelle 2018 (1)	Taux 2017 (%)	Taux 2018 (%)	Produit fiscal prévisionnel 2018 (€)
TH	12 770 000	30,17	30,17	3 852 709
TFB	12 419 000	28,48	25,06	3 112 201
TFNB	235 700	22,74	22,74	53 598
CFE	3 758 000	19,40	17,07	641 490
Produit Fiscal Prévisionnel 2018				7 959 998

(1) Selon l'état 1259 reçu en mars dernier

Les économies réalisées permettront un virement à la section investissement à hauteur de 4 690 170,96€ contre 1 435 000,00 € en 2017. Ce montant correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement.



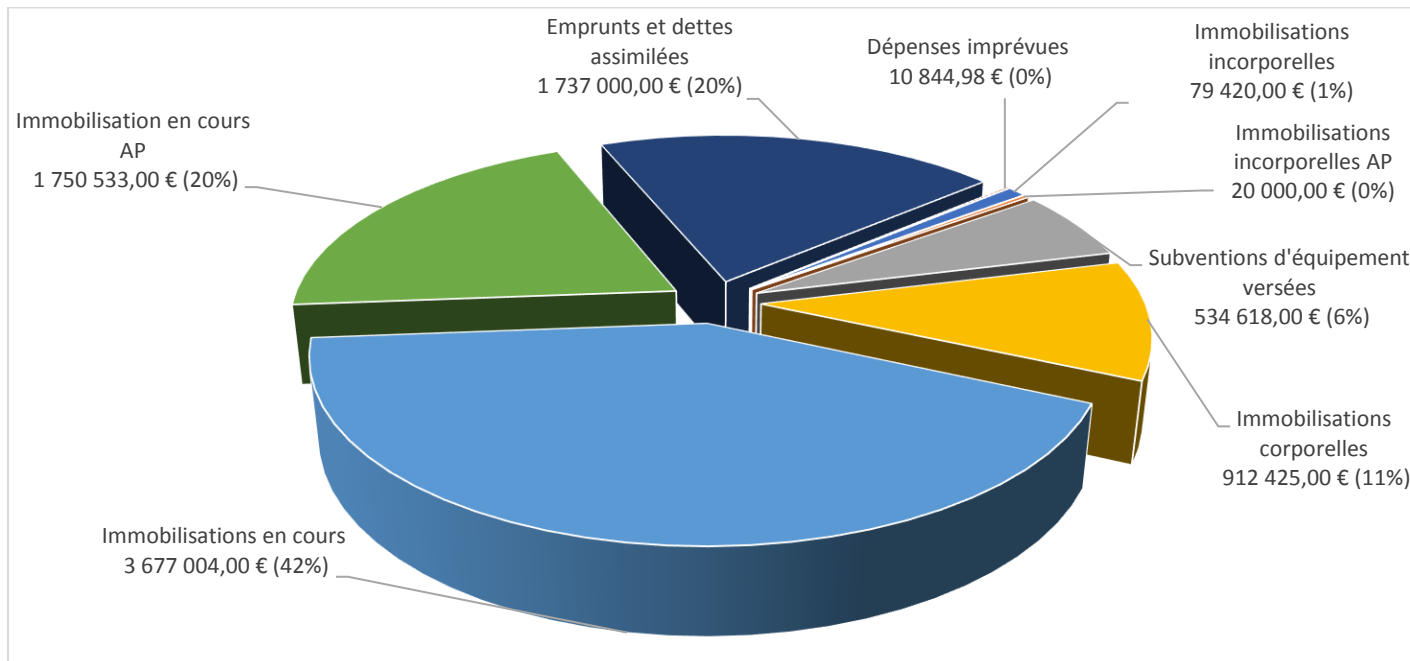
BUDGET PRIMITIF 2018

Romilly-sur-Seine

B- Section d'investissement

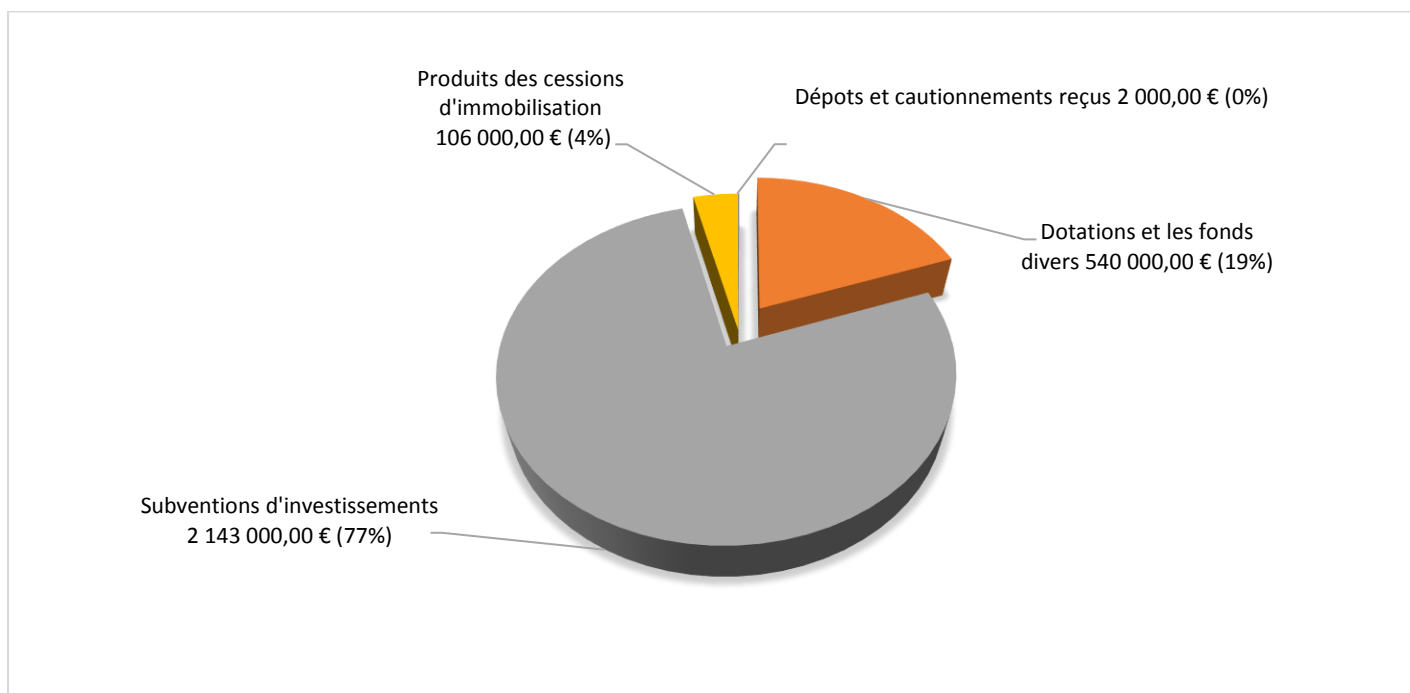
1) Dépenses réelles d'investissement : 8 721 844,98 €

(en baisse de 27,36% par rapport au budget 2017)



2) Recettes réelles d'investissement : 2 791 000 €

(en baisse de 32,55% par rapport au budget 2017)





Romilly-sur-Seine

BUDGET PRIMITIF 2018

IV - BUDGET ANNEXE INTERVENTIONS ECONOMIQUES :

1 471 235,05 €

(847 700 € au budget 2016)

- Dépenses d'exploitation réelles : 243 900 € (164 000 € au budget 2017)
- Dépenses d'investissement réelles : 1 227 335,05 € (683 000 € au budget 2017)

En dépenses d'investissement, figurent le remboursement du capital des emprunts contractés pour financer l'acquisition et la réalisation des bâtiments concernés à hauteur de 179 000 €, l'achat envisagé du FRANPRIX pour 280 000€ et diverses opérations d'entretien des bâtiments pour 735 000 €.

► Sans recours à l'emprunt.

V - BUDGET ANNEXE DE L'EAU : 1 326 456,14 €

(472 100 € au budget 2017)

- Dépenses d'exploitation réelles : 166 280 € (153 000 € au budget 2017)
- Dépenses d'investissement réelles : 1 160 176,14 € (319 000 € au budget 2017)

En dépenses d'investissement, en complément du remboursement des emprunts, à hauteur de 98 000 €, figure un crédit de 830 000 € pour financer des opérations nouvelles (Schéma Directeur Eau potable du nord est auboisis, renforcement du réseau alimentation Anatole France/Champ Chardon/voie Herbesace remplacement des branchements en plomb, travaux relatifs au traitement des éluas de l'installation de déferrisation et opérations diverses).

► Sans recours à l'emprunt.

VI - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : 3 843 667,41 €

(930 000 € au budget 2017)

- Dépenses d'exploitation réelles : 324 750 € (350 000 € au budget 2017)
- Dépenses d'investissement réelles : 3 518 917,41 € (580 000 € au budget 2017)

En dépenses d'investissement, outre les charges de remboursement des emprunts évaluées à 303 000 €, sont prévus des travaux à hauteur de 2 913 580 € (travaux d'assainissement rue Anatole France/rue des Nouettes, travaux sur le bassin d'orage, disconnecteur de la station d'épuration et branchements eaux usées diverses voies).

► Sans recours à l'emprunt.

VII - BUDGET ANNEXE CINEMA MUNICIPAL : 683 863,29 €

(552 280 € au budget 2017)

- Dépenses de fonctionnement réelles : 505 620 € (449 620 € au budget 2017)
- Dépenses d'investissement réelles : 178 243,29 € (102 660 € au budget 2017)

En dépenses d'investissement, figurent un crédit de 50 000 € correspondant à un complément pour des travaux de réfection de la salle Lelouch.

► Sans recours à l'emprunt.